

SÉANCE DU 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Mrs Fabrice PRADIER, Christophe GIRAUD, Mme Marie ROCHE

Absents représentés : Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Alain GALLAND), Mme Angèle CROZET (représentée par Mme Chantal GERENTES), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mr Alain VINCENT).

Absents : Mr André ARSAC, Mme Natacha ROUX

La séance est ouverte à 20 heures.

Mme Véronique MORETTON a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 13 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AB numéro 139 (3 Rue Loubatière)
- Vente d'une parcelle de terrain non bâti sise section AB numéro 626 (5 rue de l'Olivier)
- Vente de trois parcelles de terrain bâti sises section E numéro 1731, 2048 et 2051 (7 route de Pradelles, Saint Victor)
- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AB numéro 250 et d'une parcelle de terrain non bâti sise section AB numéro 615 (21 Place du Vallat)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Vote du taux des taxes locales : Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025 qui seront donc fixés comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 36.56 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 76.46 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17.14 %
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 17.14 %

Vote des subventions aux associations : Monsieur le Maire présente les propositions de la commission Associations :

Association	Montant
ASA Haute Vallée de la Loire	1 000 €
Amicale des anciens combattants	200 €
APONIA	1 000 €
Atelier des Possibles	1 000 €
Comité des jeunes	1 500 €
Club de la Gazeille	150 €
Espace Culturel Européen	12 000 €
Festival du Monastier	12 000 €
Hand ball club	2 000 €
Harmonie Saint Chaffre	1 000 €
Ets'aimer 43	750 €

Association Trancévénole	300 €
Ré création	500 €
Sports Loisirs	700 €
Tant qu'il aura des chèvres	2 000 €
Association des donneurs de sang	300 €
Tennis club	600 €
TOTAL	37 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le tableau d'attribution de subventions présenté et précise que le versement de la subvention au Festival et à l'Espace Culturel Européen sera effectué en deux fois.

Vote du coût d'un élève 2024 : Monsieur le Maire présente le calcul du coût d'un élève pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune pour l'année 2024. Il précise que ce montant sert à calculer la participation aux frais de fonctionnement versée à l'école privée dans le cadre du contrat d'association.

Coût d'un élève scolarisé à l'école élémentaire publique	357.47 € par élève de la commune
Coût d'un élève scolarisé à l'école maternelle publique	1 348.07 € par élève de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le coût d'un élève des écoles maternelle et élémentaire publiques pour l'année 2024.

Vote des subventions aux écoles et aux associations de parents d'élèves : Monsieur le Maire présente les propositions de subventions aux écoles et aux associations de parents d'élèves pour l'année 2025 :

APEL Saint Dominique	13 € par élève
APE Maternelle et Elémentaire publique	13 € par élève
Participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC de l'école Primaire Saint Dominique	357.47 € par élève de la commune
Participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC de l'école Maternelle Saint Dominique	1 348.07 € par élève de la commune
Goûter de Noël	2.50 € par élève
Voyages scolaires	6 € par jour et par élève

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les attributions présentées.

Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes Financiers Uniques 2024 pour le budget principal et les 6 budgets annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- **Budget Photovoltaïque :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	7 609.27	70	Vente de produits	70 124.23
012	Charges de personnel	8 000.00	75	Autres produits gest° Cour.	0.00
65	Autres charges gest courante	0.47	77	Autres produits exception.	0.00
66	Charges financières	9 227.81	002	Excédent reporté 2023	5 858.63
67	Charges exceptionnelles	10 000.00			
042	Opérations d'ordre	24 538.00			
Total des dépenses		59 375.55	Total des recettes		70 124.23
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	35 076.30	040	Opérations d'ordre	24 538.00
21	Immobilisations en cours	0.00	1068	Affectation de résultat 2023	11 007.9
Total des dépenses		35 076.30	Total des recettes		35 545.90

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 15 748.68 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 9 622.80 €uros

- **Budget Lotissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	0.00	70	Produits de service	27 910.50
65	Charges diverses gest° cour.	0.00	74	Dotations et subventions	0.00
66	Charges financières	8 922.69	75	Autres produits gest° courante	16 000.00
042	Opérations d'ordre	194 923.62	042	Opération d'ordre	151 859.44
043	Op. d'ordre intérieur section	8 450.05	043	Op. d'ordre intérieur section	8 450.05
002	Déficit reporté 2023	84 758.65			
Total des dépenses		212 296.56	Total des recettes		204 219.99
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	26 666.66	16	Emprunts réalisés	0.00
040	Opérations d'ordre	151 859.44	040	Opérations d'ordre	194 923.62
001	Déficit reporté 2023	14 923.67			
Total des dépenses		178 526.10	Total des recettes		194 923.62

Solde cumulé de la section de fonctionnement : - 92 835.22 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 1 473.85 €uros

- **Budget Pôle Santé :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	10 320.86	70	Produits de services	478.00
012	Charges de personnel	10 000.00	74	Subvention communale	14 000.00
65	Autres charges gest° cour.	0.00	75	Autres produits gest° cour.	56 748.16
66	Charges financières	8 415.04			
67	Charges exceptionnelles	0.00			
Total des dépenses		28 735.90	Total des recettes		71 226.49
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilés	29 820.59	106	Affectation en réserves	40 402.94
21	Immobilisations corporelles	0.00			
001	Déficit reporté 2023	38 679.93			
Total des dépenses		29 820.59	Total des recettes		40 402.94

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 42 490.59 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 28 097.58 €uros

- **Budget Assainissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	45 228.86	70	Vente de produits	129 029.94
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gest° cour.	8 200.70
65	Autres charges gest° courante	470.85	77	Produits exceptionnels	0.00
66	Charges financières	9 893.82	042	Opération d'ordre	47 248.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	002	Excédent reporté 2023	0.00
042	Opérations d'ordre	104 302.00			
Total des dépenses		184 895.53	Total des recettes		184 478.64
INVESTISSEMENT					

DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	0.00	13	Subventions d'investissement.	31 968.72
21	Immobilisations corporelles	91 500.41	10	Dotations, fonds divers	38 316.09
23	Immobilisations en cours	0.00	040	Opérations d'ordre	104 302.00
16	Emprunts et dettes	22 372.48	001	Solde d'invest. reporté 2023	112 414.16
040	Opérations d'ordre	47 248.00			
Total des dépenses		161 120.89	Total des recettes		174 586.81

Solde cumulé de la section de fonctionnement : - 416.89 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 125 880.08 €uros

- **Budget Eau potable :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	13 722.59	70	Vente de produits	117 833.88
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autre produit gest° cour.	10.00
65	Autres charges gest° courante	401.59	77	Produits exceptionnels	0.00
014	Atténuation de produits	16 942.00	042	Opération d'ordre	9 256.00
66	Charges financières	5 434.69	002	Excédent reporté 2023	15 000.00
67	Charges exceptionnelles	112.76			
042	Opérations d'ordre	53 613.70			
Total des dépenses		115 227.33	Total des recettes		127 099.88
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	3 560.26	13	Subv. d'investissements	208 392.55
21	Immobilisations corporelles	107 203.67	10	Dotations, fonds divers	31 184.43
23	Immobilisations en cours	441 023.52	16	Emprunts	300 000.00
16	Emprunts et dettes	16 714.27	040	Opérations d'ordre	53 613.70
040	Opérations d'ordre	9 256.00			
001	Solde d'invest. Reporté 2023	124 547.54			
Total des dépenses		577 757.72	Total des recettes		593 190.68

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 26 872.55 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 109 114.58 €uros

- **Budget Ilot revitalisation :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	7 254.71	74	Dotations et participation	17 500.00
66	Charges financières	4 340.00			
Total des dépenses		11 594.71	Total des recettes		17 500.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	0.00	1641	Emprunts en euros	0.00
			001	Solde d'invest. reporté 2023	11 719.52
Total des dépenses		0.00	Total des recettes		0.00

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 3 060.20 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 11 719.52 €uros

- **Budget Principal :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	620 733.81	70	Vente de produits	157 756.57
012	Charges de personnel	637 594.91	73	Impôts et taxes	148 177.98

014	Atténuation de produits	39 189.00	731	Fiscalité locale	893 891.36
65	Autres charges gest° courante	258 932.44	74	Dotations et participations	1 030 189.37
66	Charges financières	72 266.12	75	Autres produits gestion Courante	106 260.59
67	Charges exceptionnelles	1 241.12	77	Produits exceptionnels	10 144.55
042	Opérations d'ordre	60 230.62	013	Atténuations de charges	31 413.90
68	Dotation aux provisions	0.00	042	Opérations d'ordre	25 250.68
Total des dépenses		1 693 750.02	Total des recettes		2 403 085.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00	13	Subventions d'investissement	519 881.91
204	Subventions d'équip. versées	37 247.65	10	Dotations, fonds divers	1 059 434.12
21	Immobilisations corporelles	798 177.05	23	Immobilisations en cours	386.16
23	Immobilisations en cours	880 513.08	16	Emprunts réalisés	0.00
16	Emprunts et dettes	275 871.05	040	Opérations d'ordre	60 230.62
040	Opérations d'ordre	25 250.68	041	Opérations patrimoniales	55 277.86
041	Opérations patrimoniales	10 317.35	001	Solde invest. reporté 2023	78 180.17
27	Immobilisations financières	5 000.00			
001	Déficit reporté 2023	0.00			
Total des dépenses		2 035 376.86	Total des recettes		1 695 210.67

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 709 334.98 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 261 986.02 €uros

Après présentation des comptes administratifs des divers budgets, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Alain GALLAND qui fait procéder au vote. Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- Le Compte Financier Unique du Budget Photovoltaïque à l'unanimité
- Le Compte Financier Unique du Budget Pôle Santé à l'unanimité
- Le Compte Financier Unique du Budget Lotissement à l'unanimité
- Le Compte Financier Unique du Budget Eau potable à l'unanimité
- Le Compte Financier Unique du Budget Assainissement à l'unanimité
- Le Compte Financier Unique du Budget Ilot revitalisation à l'unanimité
- Le Compte Financier Unique du Budget Principal à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Affectations des résultats : Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à la reprise des résultats à affecter sur les budgets primitifs. Il présente donc les résultats des différents budgets et leurs prévisions d'affectation selon les besoins :

Budgets	Résultat cumulé de fonctionnement	Affectation en fonctionnement (002)	Affectation en investissement (1068)
Principal	709 334.98 €	0.00 €	709 334.98 €
Eau potable	26 872.55 €	22 000.00 €	4 872.55 €
Assainissement	- 416.89 €	- 416.89 €	0.00 €
Lotissement	- 92 835.22 €	- 92 835.22 €	0.00 €
Photovoltaïque	15 748.68 €	0.00 €	15 748.68 €
Pôle Santé	42 490.59 €	0.00 €	42 490.59 €
Ilot revitalisation	3 060.20 €	3 060.20 €	0.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les affectations présentées.

Vote des budgets primitifs 2025 : Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires effectuées par la commission des finances, lesquels peuvent se résumer comme suit :

Budget principal

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	701 200.00	Ventes de produits	154 700.00
Charges de personnel	683 600.00	Impôt et taxes	1 081 813.00
Atténuation de produits	51 911.00	Dotations et participations	1 036 623.00
Autres charges gest. courante	263 755.00	Autres produits gest. courante	100 005.00
Charges financières	68 726.03	Produits exceptionnels	500.00
Charges exceptionnelles	1 000.00	Produits financiers	100.00
Dotations aux provisions	9 000.00	Reprise provisions	12 000.00
Opérations d'ordre	38 322.47	Atténuation de charges	26 000.00
Vir. section investissement	624 613.50	Opérations d'ordre	30 387.00
Total des Dépenses	2 442 128.00	Total des Recettes	2 442 128.00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Immo. incorporelles	66 000.00	Dotations, fonds divers	285 000.00
Subv. d'équipement versées	50 000.00	Affectation du résultat 2024	709 334.98
Immobilisations corporelles	770 234.93	Subventions d'investissement	2 241 037.00
Opérations d'équipement	2 614 700.00	<i>Dont restes à réaliser 2024</i>	<i>1 301 000.00</i>
<i>Dont Restes à réaliser 2024</i>	<i>1 249 200.00</i>	Opérations d'ordre	38 322.47
Emprunts et dettes	271 000.00	Opérations patrimoniales	40 000.00
Créances en attente	5 000.00	Vir. section fonctionnement	624 613.50
Opérations d'ordre	30 387.00	Produits de cession	175 000.00
Opération patrimoniales	40 000.00	Emprunts et dettes assimilés	1 000.00
Revers. Taxe aménagement	1 000.00		
Titres et participations	4 000.00		
Solde investissement reporté	261 986.02		
Total des Dépenses	4 114 307.95	Total des Recettes	4 114 307.95

Budget eau

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	19 780.00	Ventes de produits	127 000.00
Charges de personnel	25 000.00	Autres produits gest ^o courante	5.00
Atténuation de produits	19 100.00	Produits exceptionnels	200.00
Autres charges gest. courante	1 000.00	Opérations d'ordre	7 994.00
Charges financières	24 898.01	Résultat de fonct reporté	22 000.00
Charges exceptionnelles	1 000.00		
Dotations aux provisions	1 000.00		
Opérations d'ordre	56 000.00		
Dépenses imprévues	3 000.00		
Vir. section investissement	6 420.99		
Total des Dépenses	157 199.00	Total des Recettes	157 199.00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Immo. incorporelles	0.00	Dotations, fonds divers	89 800.00
Immobilisations corporelles	20 000.00	Affectation du résultat 2024	4 872.55
Opérations d'équipement	1 124 000.00	Subventions d'investissement	411 692.55
<i>Dont restes à réaliser 2024</i>	<i>555 000.00</i>	<i>Dont restes à réaliser 2024</i>	<i>0.00</i>
Emprunts et dettes	625 000.00	Opérations d'ordre	56 000.00
Opérations d'ordre	7 994.00	Réalisation d'emprunts	1 321 322.49

Dépenses imprévues	4 000.00	Vir. section fonctionnement	6 420.99
Solde d'exécution reporté	109 114.58		
Total des Dépenses	1 890 108.58	Total des Recettes	1 890 108.58

Budget assainissement

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	48 700.00	Ventes de produits	146 800.00
Charges de personnel	25 000.00	Autres produits gest. courante	5 000.00
Autres charges gest. courante	1 000.00	Produits exceptionnels	500.00
Charges financières	9 199.07	Opérations d'ordre	47 248.00
Charges exceptionnelles	500.00		
Opérations d'ordre	108 015.78.00		
Dépenses imprévues	5 000.00		
Atténuation de produits	1 000.00		
Solde section fonction. 2024	416.89		
Vir. section investissement	716.26		
Total des Dépenses	199 548.00	Total des Recettes	199 548.00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Immo. incorporelles	5 000.00	Dotations, fonds divers	15 000.00
Immobilisations corporelles	50 000.00	Affectation du résultat 2024	0.00
Opérations d'équipement	200 614.12	Subventions d'investissement	81 750.00
<i>Dont restes à réaliser</i>	<i>109 000.00</i>	<i>Dont restes à réaliser</i>	<i>30 000.00</i>
Emprunts et dettes	24 000.00	Opérations d'ordre	108 015.78
Opérations d'ordre	47 248.00	Vir. section fonctionnement	716.28
Dépenses imprévues	4 500.00	Solde d'exécution reporté	125 880.08
		Réalisation d'emprunts	0.00
Total des Dépenses	331 362.12	Total des Recettes	331 362.12

Budget lotissement

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Annulation stock initial	151 859.44	Ventes de terrains	134 492.43
Constatation charges	6 500.00	Constatation stock final	100 620.03
Autres charges gest. courante	5.00	Constatation charges	6 500.00
Charges financières	6 417.80	Autres produits gest. courante	16 005.00
Report déficit antérieur	92 835.22		
Total des Dépenses	257 617.46	Total des Recettes	257 617.46
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Constatation stock final	100 620.03	Annulation stock initial	151 859.44
Emprunts et dettes	52 713.26	Solde d'exécution reporté	1 473.85
Déficit reporté	0.00		
Total des Dépenses	153 333.29	Total des Recettes	153 333.29

Budget Photovoltaïque

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	9 850.00	Ventes de produits	70 000.00
Charges de personnel	8 000.00	Autres produits gest. courante	5.00
Autres charges gest. courante	5.00	Résultat antérieur reporté	5 000.00
Charges financières	7 932.93		
Charges exceptionnelles	10 000.00		

Opérations d'ordre	24 538.00		
Vir. section investissement	9 679.07		
Total des Dépenses	70 005.00	Total des Recettes	70 005.00
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Immo.incorporelles	3 000.00	Affectation de résultat	15 748.68
Immobilisations corporelles	2 000.00	Opérations d'ordre	24 538.00
Emprunts et dettes	37 000.00	Vir. section fonctionnement	9 679.07
Dépenses imprévues	2 000.00	Emprunt	3 657.05
Déficit reporté	9 622.80		
Total des Dépenses	53 622.80	Total des Recettes	53 622.80

Budget Pôle Santé

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	18 770.00	Ventes de produits	1 000.00
Charges de personnel	10 000.00	Dotations et participations	0.00
Autres charges gest. courante	5.00	Autres produits gest. courante	56 005.00
Charges financières	7 985.62	Produits exceptionnels	500.00
Charges exceptionnelles	500.00		
Dépenses imprévues	0.00		
Vir. section investissement	20 244.38		
Total des Dépenses	57 505.00	Total des Recettes	57 505.00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles	7 000.00	Dotations fonds divers	40 490.59
Emprunts et dettes	31 500.00	Réalisation d'emprunts	3 862.61
Déficit reporté	28 097.58	Vir. section fonctionnement	20 244.3.8
Total des Dépenses	66 597.58	Total des Recettes	66 597.58

Budget Ilot revitalisation

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	1 420.00	Dotations et participations	4 000.00
Autres charges gest. courante	500.00	Résultat antérieur reporté	3 060.20
Charges financières	4 299.00		
Dépenses imprévues	0.00		
Vir. section investissement	841.20		
Total des Dépenses	7 060.20	Total des Recettes	7 060.20
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Immo. incorporelles	50 000.00	Solde d'exécution reporté	11 719.52
Immobilisations corporelles	50 000.00	Vir. section fonctionnement	841.20
Emprunts et dettes	2 000.00	Emprunt	89 439.28
Total des Dépenses	102 000.00	Total des Recettes	102 000.00

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité tous les budgets présentés.

Plan d'amortissement – budget eau : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de revoir les durées d'amortissement pour le budget eau en prenant en compte la durée de vie des installations ou des aménagements concernés. Il propose le plan d'amortissement suivant :

Compte	Libellé	Durée
203	Frais d'études	5 ans
213	Constructions mineures	10 ans

213	Réservoirs	60 ans
2156	Matériels d'adduction et matériels de mesure	10 ans
2156	Matériels spécifiques divers	15 ans
2156	Extension et renouvellement de réseaux distribution	30 ans
2156	Canalisation principale d'adduction	60 ans
2158	Matériels d'adduction et matériels de mesure	10 ans
2158	Matériels spécifiques divers	15 ans
2158	Extension et renouvellement de réseaux distribution	30 ans
2172	Aménagements et agencements de terrain	60 ans
218	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le plan d'amortissement présenté pour le budget eau.

Tarifs passage caméra pour les usagers : Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Service Technique peut être amené à contrôler l'état des canalisations d'eaux usées ou pluviales chez des particuliers, notamment lorsque ces dernières sont bouchées. Ce type de prestation sur des réseaux privés doit donc être facturé. Il propose de voter un nouveau tarif pour le passage de la caméra appartenant à la commune dans les réseaux privés, que ce soit des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales ou même parfois pour d'autres réseaux secs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 80 euros le forfait pour passage de caméra dans le domaine privé à la demande des usagers.

Extension du réseau Basse Tension à la zone artisanale du Chamarier : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un Projet Urbain Partenarial avait été mis en place sur le secteur du Chamarier en 2017 afin de répartir le coût de la viabilisation entre tous les propriétaires. Une convention avait alors été établie et une participation au mètre carré avait été fixée pour chaque parcelle, participation qui avait été réduite grâce au versement d'une subvention communale. Mr le Maire ajoute qu'une parcelle est en cours d'acquisition et que 2 entreprises souhaitent s'installer. Toutefois, si les réseaux humides avaient bien été installés lors des travaux initiaux, le raccordement au réseau électrique n'avait en revanche pas été effectué. Il faut donc prévoir le raccordement de cette parcelle. Il présente ensuite les plans transmis par le Syndicat Départemental et le devis qui s'élève à 3 554.10 € HT, la participation de la commune de 20 % s'élevant quant à elle à 710.82 €. A titre indicatif, la vente du terrain en question entrainera le versement d'une quote-part de 17700 € par le propriétaire actuel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis et les plans présentés.

Eclairage public – Stade de football : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'éclairage du stade de football n'avait pas été intégré au marché de travaux qui a déjà été lancé, ceci car il relève de la compétence du Syndicat d'Electrification. Il indique que ce dernier a réalisé une étude pour reprendre l'intégralité du système, refaire les branchements et installer des projecteurs LED. Il présente donc les plans et l'estimatif qui s'élève à 48 762.60 € HT, la participation de la commune s'élevant à 26 819.43 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis et les plans présentés.

Dossier loi sur l'eau – stade de foot : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement du stade de football nécessite la réalisation d'une étude destinée à définir les aménagements nécessaires pour traiter efficacement les eaux pluviales, ceci car la surface totale du projet est supérieure à 10000m². Il présente donc le devis pour la réalisation de cette étude. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise AB2R pour un montant de 3 190 € HT et autorise Mr le Maire à le signer.

Acquisition licence IV : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les débats ayant eu lieu lors des dernières séances concernant la mise en vente de la licence IV de la SARL les Grumeaux qui avait été placée en

liquidation judiciaire et la décision qui avait été prise de faire une offre afin d'éviter son départ définitif de la Commune. Il indique que cette offre a été acceptée par le liquidateur judiciaire et présente l'ordonnance du greffe du Tribunal de Commerce qui autorise l'acquisition de gré à gré par la Commune de cette licence au tarif de 6 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve donc l'acquisition de la licence IV de la SARL Les Grumeaux au prix de 6 000 € et autorise Mr le Maire à verser cette somme dans la caisse du mandataire judiciaire.

Aliénation du domaine public – 6 et 8 Place des Sénécterre : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande d'acquisition d'une partie de domaine public située au droit de la parcelle cadastrée section AB 95 située 6 et 8 Place des Sénécterre. Le propriétaire souhaite ainsi acquérir deux parties : une partie d'environ 6 m² qui constitue son pas de porte devant le rez-de-chaussée de sa maison et une partie d'environ 9 m² située devant les escaliers menant à l'entrée du premier étage. Comme cela a été fait précédemment dans des situations similaires, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette vente d'une partie du domaine public d'une contenance d'environ 15 m² située au droit de la parcelle AB 95 sise 6 et 8 Place des Sénécterre et appartenant à Mr et Mme BRANDO. Monsieur le Maire précise que cette vente sera soumise au préalable à enquête publique de déclassement du domaine public et que le document d'arpentage nécessaire à l'extraction de ces deux parties du domaine public sera à la charge de l'acquéreur. Le Conseil autorise enfin Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante et à signer toutes les pièces y relatives.

Validation Avant-Projet Définitif pour les travaux de restauration de l'Eglise Abbatiale Saint Chaffre : Monsieur le Maire présente au Conseil l'Avant-Projet Définitif réalisé par le maître d'œuvre et présenté lors d'une réunion le 19 février dernier. Il indique que le coût des travaux prévus est estimé à 4 585 710.44 € HT. Monsieur le Maire indique également que l'ensemble de ces travaux seront décomposés en deux tranches opérationnelles qui feront chacune l'objet d'un Dossier de consultation des Entreprises :

Tranche 1 : Phases 1, 2 et 4

Tranche 2 : Phases 3, 5, 6 et 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ensemble des plans de l'Avant-Projet Définitif ainsi que le montant estimatif général de 4 585 710.44 € HT.

Rapport Qualité Prix du service de l'eau potable pour 2024 : Monsieur le Maire présente le RPQS de l'exercice 2024 concernant l'eau potable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport présenté et demande à Mr le Maire de mettre en ligne ces informations sur le site de l'Observatoire de l'Eau.

Convention pour la fourniture de repas scolaires : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Collège Laurent Eynac fournit les repas des élèves des écoles maternelles et primaires publiques de la commune ainsi que de 2 écoles de communes voisines. Il présente au Conseil Municipal la convention de fourniture de repas transmise par le Conseil Départemental. Celle-ci précise que le prix d'un repas est fixé à 3.65 € pour l'année 2025, que la facturation est mensuelle, que le nombre maximal de repas est fixé à 80 par jour, que le transport des repas pris en dehors de l'enceinte du collège Laurent Eynac est à la charge de la commune, que la commune met à disposition du Collège un agent communal à raison de 12 heures par semaine scolaire et que les charges d'investissement sont réparties au prorata des rationnaires entre les communes bénéficiant du service et le Collège. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention avec le Conseil Départemental de Haute-Loire.

Modification de la charte régissant les aménagements dans le centre-bourg et en secteur protégé : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise en date du 19 décembre 2024 approuvant la charte régissant les aménagements dans le centre-bourg et en secteur protégé. Il indique que celle-ci doit être légèrement modifiée afin de préciser la nature et les matériaux autorisés pour la réalisation des terrasses, question qui n'avait pas été traitée dans le précédent document. Il présente donc les modifications proposées. Après avoir pris connaissance de la nouvelle charte et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le document présenté et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Modification de la caution pour le ménage de la salle annexe : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 19 décembre 2024 par laquelle le Conseil avait approuvé les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle annexe pour l'année 2025. Il indique que le Conseil avait décidé de modifier la caution demandée pour le ménage de la grande salle mais avait omis de modifier la caution pour le ménage de la salle annexe. Mr le Maire propose donc de fixer une caution identique pour les deux salles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 400 € la caution à verser pour le ménage de la salle annexe pour l'année 2025.

Régie Espace Culturel – Création tarif visites guidées : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 19 décembre 2024 par laquelle le Conseil avait approuvé les tarifs de la régie de l'Espace Culturel pour l'année 2025. Il indique qu'il faudrait créer un tarif pour les visites guidées dans la mesure où celles-ci ne seront plus gérées par l'association ECE mais par la Commune. Il ajoute qu'une intervenante extérieure assurera certaines de ces visites et qu'une partie d'entre elles sera assurée en interne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la régie Espace Culturel de la façon suivante :

ESPACE CULTUREL	
Adultes plein tarif	3.00 €
Adultes tarif réduit (groupe de + de 10 personnes) avec gratuité pour un accompagnateur	2.00 €
Enfants de 6 à 18 ans	2.00 €
Enfants de moins de 6 ans	Gratuité
Scolaires (gratuité pour les moins de 6 ans)	1.00 €
Visite guidée du Monastier	3.0

Réhabilitation des réseaux d'assainissement dans les secteurs du rond-point des Acacias et Avenue Laurent Eynac – Demande de subventions : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 25 janvier 2024 approuvant le plan de financement de la réfection de la canalisation principale et de deux parties de canalisations fuyardes situées route du Pont d'Estaing et Avenue des Ecoles. Il précise que si les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ont été lancés en juin 2024, ils sont néanmoins éligibles au 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau dans la mesure où ils ont déjà fait l'objet d'une autorisation de travaux suite au dépôt d'une demande de subvention en 2024. Il propose donc au Conseil de déposer une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental. Après délibération, le Conseil Municipal demande donc à Mr le Maire de déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de Haute-Loire et approuve le plan de financement suivant :

○ Dépenses :

Libellé	Montant dépenses retenues HT	Montant éligible
Tx préparatoires*	3 280,43 €	2 931,96 €
Assainissement EU	22 155,00 €	19 155,00 €
TOTAL TRAVAUX	25 435,43 €	22 086,96 €
Maitre d'œuvre*	778,70 €	673,26 €
TOTAL GENERAL	26 214,14 €	22 760,22 €

Recettes :

Libellé	Montant éligible travaux	Montant éligible MOE	Taux éligible	Montant prévisionnel
Agence de l'eau – 12° programme EU	22 086,96 €	673,26 €	35,00%	7 966,08 €
Département -EU	25 435,43 €	778,70 €	10,00%	2 621,41 €
Autofinancement	25 435,43 €	778,70 €	59,61%	15 626,65 €
TOTAL	26 214,14 €	778,70 €	100,00%	26 214,14 €

Monsieur le Maire précise que le montant est proratisé au regard des Actes d'Engagement de l'entreprise et du maître d'œuvre sur l'ensemble des travaux de renouvellement de la canalisation principale AEP.

Raccordement réseau de chaleur – Pôle Laurent Eynac et gymnase : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un document préparé par le délégataire du réseau de chaleur ERE43 concernant le raccordement du Pôle Laurent Eynac et du gymnase et les données techniques et financières de ces deux opérations. Il indique que le service est actuellement déficitaire car le nombre de raccordements et le volume de chaleur mis en distribution ne sont pas suffisants. Il ajoute que les raccordements de nouveaux bâtiments ayant des consommations importantes permettra de parvenir à une situation d'équilibre global d'une part, et permettra d'autre part à la Commune de réduire ses frais de fonctionnement et de poursuivre sa politique de sortie des énergies fossiles. Il ajoute que la création d'une chaufferie à proximité du Pôle Eynac permettra aussi à l'Hort des Melleyrines de réduire sa facture énergétique et d'intégrer la démarche initiée par la Commune. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le principe de raccordement du gymnase et du Pole Laurent Eynac au réseau de chaleur.

Questions diverses :

Etude de calibrage – Renouvellement Urbain – Résorption Habitat Insabubre : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document de synthèse réalisé par le bureau d'étude le Creuzet Méditerranée qui définit plusieurs propositions d'actions et des pistes de réflexion pour des réhabilitations d'ilots. Mr le Maire propose au Conseil d'évoquer le sujet lors de la prochaine séance.

Subvention aire de jeux du Chamasse : Mr le Maire indique qu'une subvention de 13 120 € a été obtenue de la part de la Région AURA pour la réalisation de l'aire de jeux du Chamasse.

Voie Verte : Mr le Maire indique qu'une réunion a eu lieu concernant les aménagements des abords du collège Laurent Eynac et présente les modifications apportées afin de prendre en compte les remarques faites lors de la dernière réunion. Il ajoute que la question des coûts d'entretien de l'ensemble de la Voie a par ailleurs été abordée lors d'une autre réunion avec l'ensemble des partenaires, ainsi que celle du transfert aux communes des ouvrages appartenant actuellement à l'Etat. Ces sujets importants seront abordés dans les semaines à venir.

Installation de caméras de surveillance : Mr le Maire rappelle au Conseil le projet d'installation de caméras aux entrées du bourg et à plusieurs endroits stratégiques. Il présente ensuite un premier devis pour l'installation de 12 caméras et indique qu'un second devis sera demandé.

Dates diverses :

- 500 ans du château abbatial le 6 juin
- 100 ans du viaduc le 22 juin
- Bal des pompiers le 12 juillet avec feux d'artifice

Prochain Conseil Municipal le jeudi 15 mai à 20 heures

Séance levée à 23 heures